

FLASH EDT

12/06/12

Evolution du site certification phytosanitaire

Comme il a déjà été présenté dans les newsletters précédentes, la Fédération met en place un dispositif en ligne d'accompagnement pour la certification d'entreprise.

Ce projet repose sur :

La création d'un autodiagnostic afin d'aider l'entrepreneur à positionner son activité d'application par rapport aux exigences des référentiels. Cet autodiagnostic est disponible sur le site www.certificationphytosanitaire.fr depuis le 13 avril.

La FNEDT invite les entrepreneurs à se rendre sur le site et y créer un compte en renseignant une adresse mail, un numéro SIRET, et quelques autres informations sur l'entreprise. Une fois l'autodiagnostic rempli et validé, une zone de commentaires s'affiche où l'utilisateur peut y faire des remarques.

Les renseignements attendus reposent sur la durée pour répondre à l'autodiagnostic, la compréhension des questions, l'utilisation des bulles d'aide, la présentation, le contenu et la compréhension des résultats et autres...

La fédération prendra en compte les remarques qui seront laissées sur le site afin d'améliorer le dispositif.

Pour toute information : Virginie Chazoule, stagiaire@e-d-t.org